

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

2 Cent & huit francs, mais il faut réduire
Septante-deux pour le logement
En 1866 & pour la pension
En Argent

de la Ville de Lausanne

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Au Grand Mont,

Maison réunies faisant partie de la Paroisse du Mont, divisée en trois G. Mont, petit Mont, & Blanches

A la Commune du Mont,

De la Paroisse du Mont & de l'Agence du dit lieu

de Lausanne

Leman

quart d'heure des les maisons les plus éloignées

Châlet au Renard, Boudron, Mompard, la Longeraie,
Stavi, la Guillaivonal, la Biannal, Grange du Châtelard,

Comme ci dessus est dit

Châlet au Renard, sept longeraie neuf
Stavi, trois,

240 HJ.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Lausanne, une lieue, Romanel, demi lieue, Morren, trois quarts de lieue, & Cussy trois quarts de lieue; Contrexéville & Sujette à beaucoup de neige.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La prière, la Lecture, l'écriture, l'Arithmétique, la Musique vocale, & la Religion.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école en hiver & en été six heures par jour.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le nouveau Testament, petit & grand catéchisme d'Ostervald, Paumen, la Catéchisme.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Le Pasteur est chargé de l'inspection il fait avec les anciens de la paroisse deux visites solennelles par an; j'est à eux à répondre à cette question. Six heures excepté l'été quand il ne vient point de neige.

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Distribués selon leur portée & autant que la chose peut dans une chambre très petite.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Pasteur avec des préposés de la Commune par un examen approuvé par la Magistrat de Lausanne.

b. D'où est-il?

c. Son nom

Jean François Corbat fils.

(3)

d. Son âge.

Ne en septante six.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

ne est par marié.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis l'année 1837.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Aux écoles de charité de Lausanne, comme élève Régent.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Fonctionner tous les Dimanches à l'Eglise & des prières sur semaine.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

quarante.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

En hiver 25 garçons & 25 filles. la fréquentation en est assez régulière l'hiver, & en été les petites.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Environ 25 toises, pour un jardin & une chenevier.

b. Quelle en est la valeur?

à deux Livres par année soit vingt bacher.

c. Source des revenus.

La Commune.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les non bourgeois payent trois L par l'an par année.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Portion de maison vieille, humide & mal éclairée.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Une chambre pour l'école trop petite & une cuisine & un Cava à côté, & une chambre de l'un.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*Argent 46 fr. ou medel quarante quatre de plus
une gratification de quatre quart de la ville de Lausanne
8 point de vin et huit pour le noind*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

De la Caisse Communale

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Au Planches du Mont.

*Hameau du Mont
divisé, Planches, Petit
Mont, et grand Mont.
Portion de la Commune*

Du Mont

Lausanne

Liman.

*Quart d'heure pour les Maisons les
plus éloignées*

*Fermes ou Maisons éloignées, Chalet aux Bœufs,
Buchettes, la Margeolatte, la grand Gaille.*

Quart d'heure à la Ronde

*Chalet du Bœuf 2. Buchette 1. Margeolatte 3
grand Gaille 1. aux Planches 38*